

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 9 – Votants 15:
DATE DE CONVOCATION : 06/04/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mme MAINVIELLE, M. LESCA, Adjoints ;
Mmes GUIBERT, MARION, SOARES, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHARTIER, VIGEAN, DANTAS, NIETO, BETILLE, MM.
CHARTIER, BOUCHAN, ARNAUD, AVRIL, GARUZ.

POUVOIRS : M. GARUZ qui a donné pouvoir à M. ISRAEL,
Mme CHARTIER qui a donné pouvoir à M. LESCA,
Mme VIGEAN qui a donné pouvoir à Mme MAINVIELLE,
M. CHARTIER qui a donné pouvoir à M. BOURREAU,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,
M. ARNAUD qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT.

SECRETARE DE SEANCE : Mme MAINVIELLE

DELIBERATION N° 2023-21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL
COMMUNE

VOTE : Pour : 11- Contre : 0- Abstention : 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à la majorité des membres présents, le **budget primitif 2023 du budget principal de la commune**, par nature et par chapitre avec chapitres "Opérations d'équipement" pour la section d'investissement.
Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2023	Section Fonctionnement	1 205 537,36
	Section Investissement	202 100,00
	Total du budget	1 407 637,36
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE		

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Mireille Mainvielle

Le Maire,
Marcel BOURREAU